

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville  
33730 Villandraut  
Tél. : 05.56.25.85.55  
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 19

Nombre de Présents :

Nombre de Votants :

Le 14 septembre 2007 à 20 H 30 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de M. PERINGUEY.

Secrétaire de séance : Mme BAUP

Date de convocation : 5 septembre 2007

### Etaient présents à la réunion :

Jean PERINGUEY, Laurence HARRIBEY, Guy BOUILLAUD (Noaillan) ; Bernard DONNEVE, Marianne LABOUILLE (Bourideys) ; Jeanne-Marie BAUP, Jean AMESTOY

Nota : Au point n° 6 Monsieur AMESTOY doit s'absenter et donne procuration à Mme BAUP (Uzeste) ; Christian PICARD, Dominique PAYROIS, Laurent BAUP (Villandraut) ; Jean-claude CANDAU, Michel DUFIET (Lucmau) ; Sandra BAROT, Marielle CRUSE, Jean-Pierre DELCAMP (Préchac) ; Jean-Claude LASSALLE, Philippe ANQUETIL (Cazalis), Isabelle DEXPERT, André L'AZOU (Pompéjac).

### Lecture du Compte-rendu de la Plénière du 6 juillet 2007

Le Président donne lecture du compte rendu de la plénière du 6 juillet 2007.

Après Lecture du compte-rendu de la plénière du 11 mai 2007, le Conseil Communautaire approuve ce dernier à l'unanimité.

### 1. Délibérations Modificatives

Vu le budget primitif 2007, les décisions modificatives et les engagements en cours,

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- décide de procéder sur le budget 530 Communauté de Communes, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
011	60633 Fournitures de voirie (D)		3 500,00 E
021	021 Virement de la section d'exploitation (R)		8 000,00 E
023	023 Virement à la section d'investissement (D)		8 000,00 E
21	2183 Matériel de bureau et matériel informatique (D)		4 000,00 E
21	2184 Mobilier (D)		4 000,00 E
65	6521 Déficit des budgets annexes à caractère administra (D)		26 500,00 E
74	7478 Autres organismes CAF MSA (R)		32 000,00 E
74	748 AUTRE PARTIC (R)		6 000,00 E

Vu le budget primitif 2007, les décisions modificatives et les engagements en cours,

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- décide de procéder sur le budget 532 Multi Accueil, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
011	60623 Alimentation (D)		2 641,00 E
012	6411 Rémunération personnel titulaire (D)		2 000,00 E
012	6413 Rémunération personnel non titulaire (D)		18 000,00 E
013	6419 Remboursements sur rémunérations du personnel (R)		5 500,00 E



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à recruter deux agents en emploi aidé.

#### 4. Travaux de Voirie 2007 : résultat des Marchés

Monsieur le Président et M. BOUILLAUD, responsable de la Commission Voirie, présentent au Conseil le rapport concernant les travaux de Voirie de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut à exécuter en 2007.

##### 1. Travaux de grosses réparations sur la voirie,

Après réunions de la Commission d'appel d'offre, négociation et analyse du Maître d'œuvre, les résultats sont les suivants :

##### 2. I - Nature et étendue des besoins à satisfaire

Travaux de grosses réparations sur la voirie communautaire sur les voies suivantes :

COMMUNE	DENOMINATION
UZESTE	VC 8 RTE DU MOULIN
CAZALIS	VC 5 RTE DE CAPLANE
NOAILLAN	VC 1 ARROUTGEY +

##### 3. II - Economie générale - Déroulement prévu - Montant du marché

L'estimation du Maître d'oeuvre pour les travaux définis ci-dessus s'élève à **167 124,00 € H.T.** soit **199 880,30 € TTC**

Le marché est établi avec des quantités définies.

Le montant du marché est égal à **158 412,00 € HT** soit **189 460,75 € TTC** pour la voirie

Les travaux s'effectueront sur une période de deux mois

Les prix du marché sont fermes et actualisables.

##### 4. III – Mode de passation

La procédure retenue est la **Procédure négociée** en application de l'article 34 du CMP, suite à un appel d'offres infructueux.

Le critère de jugement des offres est **défini à l'article 4-2 du règlement de consultation.**

##### 5. IV – Compte-rendu du déroulement de la procédure

Toutes les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres ouvert ont été à nouveau consultées, avec envoi d'un dossier le 24 Juillet 2007

La date limite de remise des offres était fixée au 17 Août 2007.

La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le 04 Septembre 2007 au siège de la CdC du Canton de VILLANDRAUT

##### 6. V – Résultat de la consultation

Le résultat de l'ouverture des plis est le suivant:

N° d'ordre	Entreprises	Offres HT	Offres TTC
1( Base)	PEPIN	190 235,00	227 521,06
1( Variante1)	PEPIN	165 535,00	197 979,86
2(Base)	EUROVIA	200 585,50	239 900,26
2(Variante 1)	EUROVIA	170 045,50	203 374,42
3( Base)	SATTANINO	197 112,00	235 745,95
3(Variante 1)	SATTANINO	158 412,00	189 460,75
3(Variante 2)	SATTANINO	163 812,00	195 919,15
4 ( Base )	COLAS	216 689,00	259 160,04

Après vérification des propositions des entreprises, le classement en fonction des critères de jugement des offres est le suivant :

1 – SATTANINO (Variante 1)

2 – EUROVIA

3 – PEPIN

4 – COLAS

En conséquence, la commission d'ouverture des plis décide d'attribuer le marché à l'entreprise **SATTANINO (Variante 1)** dont l'offre est la plus avantageuse économiquement, pour un montant d'offre de **158 412,00 €**

HT soit **189 460,75 € TTC**, cette entreprise présentant toutes les références et qualifications requises pour réaliser ces travaux.

## **7. VI - CONCLUSION**

Monsieur PERINGUEY J., Président de la Communauté de Communes du Canton de VILLANDRAUT, demande au Conseil Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer le marché, ainsi que toutes les pièces y afférentes, avec l'entreprise SATTANINO pour un montant de **158 412,00 euros H.T**

### **8. Travaux sur un ouvrage d'art (Antonion).**

Une seule entreprise ayant fait une offre, supérieure de 98,91 % à l'estimation du maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré sans suite le lot ouvrage d'art.

Les services de la DDE réétudient le dossier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer le Marché voirie et toutes les pièces y afférentes avec l'Entreprise SATTANINO pour un montant de 158 412 € HT
- Repousse à une date ultérieure les travaux sur l'ouvrage d'art (Pont d'Antonion).

## **5. Compte rendu sur les travaux de voirie**

### **1. Les fauchages le long des voies**

Les maires signalent les bons résultats obtenus mais en cas de mauvais temps il faut demander à l'entreprise de ne pas faucher (résultat médiocre)

### **2. Travaux d'entretien des voies et futurs investissements**

La commission se réunira pour les définir.

Les délégués de Villandraut signalent une priorité devant la SOCAR.

Des questions se posent sur le suivi par l'entreprise du Marché à Bon de commande.

## **6. Avancement du projet des « 3 Cirons » : Compte rendu**

Madame HARRIBEY fait le point sur le dossier et sur la commercialisation des lots qui doit se faire en cohérence avec le territoire des communautés de Bazas, Captieux/Grignols et Villandraut.

Des contacts ont été pris avec la CAFSA pour connaître leurs nouveaux projets d'implantation.

Le prochain rendez-vous avec la SEM Gironde Développement aura lieu le lundi 17 septembre prochain.

D'autre part, une poterie nous a fait des propositions d'installation.

## **7. Aides financières possibles sur nos futurs projets**

Madame HARRIBEY insiste sur les possibilités de financement qui nous sont offertes grâce au Pays des Landes de Gascogne, à l'Europe, l'Etat et la Région Aquitaine tant pour nos services que nos investissements.

Les Commissions 1 et 3 ainsi que les responsables se réuniront prochainement.

## **8. ADOPTION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Monsieur LASSALLE, responsable des PLU, expose le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui sera le socle des PLU des communes de Villandraut, Uzeste, Préchac, Cazalis, Lucmau, Pompéjac et Bourideys.

Monsieur LASSALLE rappelle que le PADD se situe en amont du zonage et du règlement des communes dans une logique d'orientation stratégique du Territoire de la CDC.

Des grandes orientations intercommunales ont été définies :

- le développement résidentiel et démographique
  - ⊗ maîtriser l'ouverture de terrains à bâtir
  - ⊗ créer des zones à urbaniser à court, moyen et long terme
  - ⊗ poursuivre les préconisations du Livre Blanc et de la Charte d'Urbanisme
  - ⊗ garantir la diversité de l'offre en logements
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine et du cadre de vie
  - ⊗ prendre des mesures de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et paysager
- limiter le facteur « risque » (inondations, feux...)
- protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti
- une réponse aux besoins d'infrastructures et d'équipements
  - ⊗ faciliter et sécuriser les déplacements
  - ⊗ répondre aux besoins en équipements, services et réseaux
- le développement économique
  - ⊗ \*se donner les moyens de maintenir les activités en présence et organiser l'accueil de nouvelles zones
  - ⊗ \*permettre aux exploitants (agriculteurs et forestiers) de poursuivre leur activité et d'évoluer

- ◉ \*mener une politique de développement touristique

Monsieur LASSALLE rappelle que les communes ont précisé leur projet, et ce, dans un souci de cohérence avec la base du projet intercommunal ci-dessus résumé.

Comme la loi l'exige, le PADD a fait l'objet de multiples concertations, dont les principales sont soulignées par Monsieur LASSALLE :

- ▲ Réunion publique de concertation N°1: 29 sept 2006 à VILLANDRAUT : présentation de la 1<sup>ère</sup> phase, le Diagnostic (affiches, journaux locaux, site Internet de la CDC, site Adu Sud Gironde)
- ▲ Informations régulières : états d'avancement du projet des PLU de septembre 2006 à sept 2007 : site Internet de la CDC, presse vidéo
- ▲ Réunion publique de concertation n°2 : 6 septembre 2007 à UZESTE : présentation de la 2<sup>ème</sup> phase : le PADD. (Affiches, journaux locaux, site Internet de la CDC, site Adu Sud Gironde, Diffusion de la vidéo)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et débattu le projet, à l'unanimité des présents :

- Approuve et adopte le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

## **9. Numérisation du cadastre :**

Monsieur le Président expose l'Etat d'avancement de la numérisation des cadastres. La Convention a été signée par tous les partenaires présents. Certains organismes dont la DFCI souhaitent également participer, il conviendra donc de signer un Avenant à la Convention. D'autres partenaires pourraient s'y ajouter. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer les Avenants relatifs à la Convention.

## **10. Surveillance de la déchetterie**

Un « Maître chien » a proposé ses services. Notre Directeur le recevra.

Il est également proposé des surveillances par caméras. Monsieur le Président recherchera des devis.

D'autre part, un renforcement de clôture en dur est possible. Il faudra également faire établir des devis.

## **11. Modification du règlement intérieur CLSH APS**

Madame CRUSE expose les travaux accomplis par le Comité de Pilotage concernant le règlement intérieur des structures Centre de Loisir Sans Hébergement et Accueil Péri Scolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve et adopte ce règlement intérieur.

## **12. Avancement des travaux au CLSH à Villandraut**

Monsieur le Président informe que deux réunions de chantier ont eu lieu.

Des questions restent à régler entre l'Architecte et la Mairie de Villandraut en ce qui concerne les raccordements aux réseaux.

## **13. Compte rendu des CLSH d'été.**

Madame CRUSE fait le compte rendu des CLSH de l'été et remet à chaque Mairie le bilan écrit.

- A Villandraut, les nouveaux locaux sont attendus avec impatience puisqu'il y a eu 90 enfants inscrits avec un taux de fréquentation de 99 %. Le CLSH s'est toutefois bien déroulé grâce à la disponibilité des animateurs, et les enfants semblaient satisfaits.
- A Noaillan, le CLSH des petits a vu 73 inscrits et un taux de fréquentation de 95,5 %. Il s'est également déroulé dans une bonne ambiance.

Les bilans financiers sont conformes aux prévisions, malgré 600 € de supplément expliqué par des problèmes de transport.

Un CLSH revient à 27 € par jour et par enfant. La participation des familles est de l'ordre de 3 à 10 € par jour et par enfant (tarification selon les revenus).

- Pour les plus grands 9-12 ans, deux minis camps ont affiché complet et ce type de mini séjour est à privilégier dans la mesure du possible.
- Ados 12-17 ans, deux séjours organisés avec le Conseil Général.

Le premier séjour, camp fixe organisé à la base nautique de Villandraut ; 17 jeunes avec 2 animatrices – coût 2 540 € financé par les familles le Conseil Général et la Communauté.

Le deuxième séjour, camp itinérant canoë, 12 jeunes de 12 à 17 ans, première nuit halte nautique de Bernos, deuxième nuit base nautique de Préchac, troisième nuit Aire naturelle d'Antonion à Noaillan – deux animatrices et le Brevet d'Etat Canoë Kayak de la Base Nautique.

Coût 2 040 € financé également par les familles, le Conseil Général et la Communauté.

Le bilan très positif de ces deux camps, l'implication forte de nos animatrices (Céline DESPAUX, responsable de leur mise en œuvre, Arcadie PAGEL BROUSSE et Elodie LORBLANCHES et notre Brevet d'Etat Olivier SAINT JOURS doivent amener la Communauté à privilégier de tels camps pour nos adolescents.

*Nous devons dès présent rechercher des financements notamment Européens.*

- Madame CRUSE signale la réunion de rentrée - personnel et parents au Multi Accueil. Participation forte des parents au débat dans une bonne ambiance.

- Pour l'information des parents une provision de guides concernant le Relais des Assistantes Maternelles est remise aux Mairies.

## **14. Agenda 21 – journées du 18 au 30 septembre**

Madame DEXPERT détaille à nouveau le contenu de ces journées et rappelle que l'inauguration se fera le 21 septembre à la Salle des Fêtes de Cazalis.

## **15. Réparations à la Piscine**

Madame DEXPERT expose au Conseil le mauvais état d'entretien de la piscine et la nécessité d'une remise aux normes de cet établissement.

Monsieur BALLANGER, Maître Nageur, a établi un diagnostic qui doit nous servir de guide.

Monsieur le Président est chargé de contacter des entreprises et de mettre en œuvre les premiers achats ou réparations dès à présent.

Le compte rendu définitif concernant les bases nautiques sera complet en fin d'année. Il serait équilibré.

Madame DEXPERT souligne la forte implication du personnel durant tout l'été (Thérèse FERRER, André BOSQUET, Fabian GAZEL, Olivier MARCHAND, Bertrand DEVENDEVILLE) à la location.

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il a rencontré Monsieur BERTHET pour l'utilisation en hiver des vestiaires piscine pour l'ASVP comme par le passé.

## **16. Transport à la demande**

Madame DEXPERT présente le rapport qui a été établi pour l'année 2007 avec comparatif de l'année 2006 par Nelly BOURDELOIE.

Les taux de fréquentation sont bons mais nous devons faire des efforts (Lou Sabitout) pour populariser ce service.

Madame DEXPERT interviendra auprès du Conseil Général (notre principal financeur sur cette opération) pour voir si une augmentation des rotations est possible.

## **17. Questions diverses**

### **1. Gironde Numérique**

Enquête du Conseil Général : quand ce n'est pas fait les communes sont invitées à retourner rapidement le questionnaire à la Communauté.

### **2. Réhabilitation de la décharge de Préchac**

La Préfecture a répondu à l'Etude que nous avons ordonnée et qui a été exécuté par la société ANTEA.

La commission 4 aura à étudier attentivement les réponses faites.

### **3. Collecte des ordures ménagères**

Un vote indicatif est demandé pour le choix entre Taxe et Redevance, les délégués de Noaillan ne participent pas au vote. Le résultat est de 11 pour et 5 contre pour garder le système actuel.

Le Président rappelle que notre contrat de collecte avec le SIVOM du Sauternais arrive à échéance le 31 décembre 2007.

La commission aura à préparer un nouveau cahier des charges de collecte avec validation à notre prochaine séance du 12 octobre et ensuite mise au Marché.

D'autre part, Monsieur le Président signale que le SIVOM revoit ses statuts, nous pourrons ensuite traiter les huit communes de la même manière.

Jean PERINGUEY	Guy BOUILLAUD
Laurence HARRIBEY	Jeanne-Marie BAUP
Jean AMESTOY	Isabelle DEXPERT
André L'AZOU	Sandra BAROT
Marielle CRUSE	Jean-Pierre DELCAMP
Philippe ANQUETIL	Jean-Claude LASSALLE
Jean-Claude CANDAU	Bernard DONNEVE
Michel DUFLET	Marianne LABOUILLE
Christian PICARD	Dominique PAIROYS
Laurent BAUP	